



Appel à candidature

GARDE REGIONAL FORESTIER – SAISON ESTIVALE 2024 Secteurs Marseille et La Ciotat

CDD saisonnier à temps plein de catégorie C, ouvert uniquement aux contractuels. **Durée 2 mois ou 3 mois.**

Postes à pourvoir le 21 juin. La date limite de candidature est fixée **au 3 mars 2024.**

Temps de travail : 35 heures sur 4 jours ; en semaine, les week-ends et certains jours fériés.

Formation obligatoire de la Région : du 21 au 30 juin 2024.

Rémunération : SMIC + tickets restaurant. Les dimanches et jours fériés travaillés compensés (payés et récupérés).

Résidence administrative : Marseille (Bonneveine) ou La Ciotat (Vieux-Port) selon le secteur d'affectation.

Encadrement : le poste est placé sous l'autorité hiérarchique du responsable de la Délégation à l'Action Territoriale (Marseille) et du responsable du secteur LEHM (La Ciotat), avec la collaboration du chargé de projet « Accueil sensibilisation du public », des chefs d'équipe écogardes et de leurs adjoints.

Personnel encadré : aucun

Principaux interlocuteurs : Les autres agents saisonniers et les agents de secteur.

Domaines d'activités : Patrouilles de terrain – Sensibilisation – Surveillance – Risque incendie.

1. PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Créé le 18 avril 2012, le Parc national des Calanques est le premier parc national périurbain en Europe à la fois terrestre et marin.

Au cœur d'une vaste métropole urbaine, ce Parc national se trouve dans une situation inédite, qui constitue un véritable défi pour la conciliation de la préservation de patrimoines naturel, paysager et culturel exceptionnels, et le développement durable des activités. Il est marqué par de fortes interactions entre la ville et la nature, sur l'espace terrestre et

marin, entre le cœur et les territoires environnants : il se trouve au centre des enjeux de la gestion intégrée des zones côtières.

Il accueille près de 3 millions de visites par an. L'enjeu d'évoluer vers un accueil régulé et géré est majeur. Territoire de défis, le Parc national des Calanques appelle à inventer une nouvelle forme de relation entre la ville et la nature, et des modalités innovantes de coopération avec les collectivités, compétentes en matière d'aménagement du territoire, de mobilité...

Le Parc national des Calanques est géré par un Etablissement public national à caractère administratif (EPNA), placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique dont le budget général avoisine les 10 millions d'euros.

2. OBJET DU POSTE

Dans le cadre de sa mission de préservation du patrimoine naturel, paysager et culturel et de maîtrise des usages, le Parc national des Calanques met en place, à terre et en mer, un dispositif saisonnier chargé de l'information et de la sensibilisation des visiteurs locaux et touristiques durant la saison estivale. Ce dispositif, coordonné au niveau du siège, est intégré aux unités territoriales. Le dispositif est composé d'un chargé de projet « Accueil sensibilisation du public », de 2 chefs d'équipes, de 2 adjoints, d'écogardes, d'écovolontaires (volontaires du Service Civique) et de gardes régionaux forestiers.

3. MISSIONS DU POSTE

- Réaliser en binôme des patrouilles véhiculées, à vélo et à pied, aux entrées des massifs du Parc national, ainsi que des points d'information mobiles (diffusion de documentations, utilisation d'outils pédagogiques) ;
- Informer/sensibiliser les visiteurs sur le Parc national, ses enjeux et le risque d'incendie en espace naturel ;
- Informer les visiteurs sur les règles de bonne conduite, les précautions d'usage et la réglementation ;
- Participer à la maîtrise de la fréquentation lorsqu'elle est nécessaire et à la conciliation des usages ;
- Renseigner et orienter le public ;
- Assurer des observations de surveillance et la récolte de données (infractions, données naturalistes) ;
- Former certains partenaires qui œuvrent dans le Parc national pour la prévention des incendies (scouts, ...).

Les moyens de déplacement sont mis à disposition des équipes (véhicules de location, embarcations nautiques, vélos).

Le port de la tenue fournie par le Parc national des Calanques est obligatoire.

La pause méridienne d'une heure est prise sur le terrain.

4. COMPÉTENCES REQUISES

Expériences / Formations :

- Formation ou expérience en environnement ;
- Permis de conduire fortement souhaité (permis B) ;

Savoirs :

- Connaissance du territoire et des enjeux du Parc national appréciée ;
- Connaissances naturalistes appréciées ;

Savoir-faire :

- Pratique et goût pour la marche ;
- Capacité de travail en extérieur, à la chaleur, et bonne condition physique ;
- Pratique d'une langue étrangère souhaitée ;

Savoir-être :

- Bonne capacité relationnelle et de communication ;
- Sens de la présentation et de la discipline ;
- Goût pour le travail en équipe ;

Toute personne, recrutée en tant que contractuel, est soumise, quel que soit son niveau de responsabilité, dans l'exercice de ses fonctions, aux obligations de déontologie du code général de la fonction publique (probité, intégrité, impartialité, laïcité, discrétion professionnelle, exercice exclusif des fonctions, obéissance hiérarchique, obligation de réserve).

5. MODALITES DE RECRUTEMENT

Le dossier de candidature, comprenant une lettre de motivation et un curriculum vitae détaillé, fera apparaître les compétences et l'expérience du candidat dans les domaines d'activités visés et le ou les secteurs d'affectation souhaités.

Les dossiers de candidature seront adressés **par courriel** avec accusé de réception à l'adresse suivante : recrutement@calanques-parcnational.fr en citant en objet du mail « Candidature Garde Régional Forestier ».

Les candidat(es) présélectionné(es) sur dossiers seront convié(es) à présenter leur candidature devant un jury de recrutement, organisé entre mars et avril, au siège du Parc national des Calanques ou à l'unité de secteur de Marseille.

Seuls les candidat(es) présélectionné(es) seront contacté(es) pour un entretien. La non-réception d'une convocation à l'entretien équivaut à un rejet de candidature.